

Sujet: Votre message (questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle)

De : Nicolas DUPONT-AIGNAN <nda.presidentielle2012@gmail.com>

Date : 02/03/2012 11:24

Pour : cgt@inra.fr

Madame, Monsieur,

La situation que vous décrivez pour l'INRA est récurrente à l'ensemble des EPST et je vous répondrai par conséquent de façon générale sur mes propositions pour l'ensemble de la recherche. Les conditions de la recherche en France se sont en effet détériorées ces dix dernières années : la « carotte » des ANR, la généralisation de l'évaluation sur la seule base de la bibliométrie, la généralisation des CDD à la place de postes permanents, le formatage de l'espace européen de la recherche avec en particulier l'AERES, et les dérives qu'elle induit par exemple dans les écoles doctorales ou lorsque son passage conduit à la fermeture d'équipes ou de laboratoires, l'atomisation des équipes de recherche par des primes, pour remplacer la revalorisation des salaires, qui cassent l'esprit d'équipe intrinsèque à la recherche pour une individualisation des carrières,... en sont autant de traductions.

Tout cela est la traduction d'une soumission de la recherche aux impératifs du classement de Shanghai, belle opération d'intelligence économique montée par la Chine pour cadrer la recherche mondiale en fonction de sa stratégie de captation de la technologie. Cela correspond aux intérêts de la Chine, cela ne correspond absolument pas aux nôtres: surpublication favorisant la dissémination de la connaissance scientifique indépendamment de toute réflexion stratégique, qui porte préjudice à nos impératifs de protection de notre capital intellectuel, notamment pour les chercheurs impliqués dans les pôles de compétitivité.

Le général de Gaulle nous avait laissé un pays qui consacrait 6% du PIB à la recherche: nous sommes à un peu plus de 2% aujourd'hui. Un pays qui abandonne sa recherche n'a pas d'avenir. Celle-ci a été sacrifiée au profit de la "rentabilité pour l'actionnaire" dans les entreprises, et les programmes publics n'obéissent plus à aucune grande vision stratégique.

Pour rediriger les flux financiers vers la recherche, comme vous le savez, je prône la sortie du système euro pour que notre Etat arrête de payer les intérêts du remboursement de sa dette et utilise les fonds ainsi libérés pour redynamiser notre économie, dans une France libre et rassemblée. Ainsi, ma volonté est de donner à l'Etat français le contrôle de sa recherche, pour qu'elle soit libre des lobbies financiers et européens, de valoriser le métier de chercheur, d'investir massivement dans la connaissance et d'établir la confiance réciproque nécessaire entre les entreprises et la recherche publique.

Je me propose également de mettre en place un dispositif réservant (comme cela se fait avec succès aux Etats-Unis) réservant 2 à 3% des achats publics à des PME innovantes afin de financer la recherche exécutée en entreprise et de favoriser sa dynamisation dans le tissu industriel, qui est à reconstruire. A dépense budgétaire constante, c'est ainsi une masse considérable d'argent qui sera dirigée vers la recherche, contribuant par ce fait à combler le fossé préjudiciable qui existe entre le monde de la recherche et celui de l'industrie.

Je suis bien sûr d'accord avec vous qu'au-dessus de l'Etat français depuis longtemps les décisions européennes ont fixé l'espace européen de la recherche, avec comme mot d'ordre de marchandiser les savoirs et les savoir-faire. Je veux au contraire d'une recherche autonome et libre, républicaine, au service de l'Etat. Ainsi, je souhaite garder le service à la nation. Le statut de fonctionnaire **peut être vu comme une garantie à condition qu'elle ne soit pas celle de bas salaires au regard des salaires des chercheurs dans les autres pays développés. Je suis partisan d'un alignement des salaires sur les niveaux internationaux, avec un contrepartie une réglementation plus stricte des cumuls d'activités qui sont devenus le lot commun pour compenser des rémunérations trop faibles au regard des qualifications et contribuent à la fuite des cerveaux.**

Pour cela, il faut arrêter le formatage européen du « Tous à l'enseignement » et dissocier, de manière flexible, Enseignement et Recherche. En effet, ce sont deux métiers particuliers pour lesquels il faut avoir la vocation. N'est pas l'un ou l'autre qui veut, même par devoir ou obligation. Je souhaite donc permettre, en fonction des talents de chacun, une flexibilité dans la répartition du temps d'enseignement et de recherche, avec une seule grille de salaire pour garder le choix à la vocation et non à la rémunération. Le choix doit se faire à toutes les étapes d'évaluation au cours de la carrière, de la proportion des deux activités. Pour cela, je m'engage à redonner aux EPST le soin d'organiser l'évaluation de toute la recherche française en veillant à ne pas tomber dans un système par trop endogame, pas sur juste un facteur d'impact ou un indice de citation, facteurs de notation très controversés. Les EPST n'avaient pas besoin de l'AERES pour faire en moins bien ce qu'ils faisaient avant. Je propose donc de remplacer l'AERES par deux instances d'évaluation nationale, une pour toute la recherche française, une pour l'enseignement, de façon détaillée sur l'ensemble des activités. Les EPST retrouveront ainsi leur rôle fondamental dans le dispositif de recherche. L'enseignement sera évalué sur le contenu des cours, la pertinence, l'évolution, l'impact, etc.

Je souhaite retirer le système de primes à la demande qui donnent aux présidents d'université, aux directeurs

d'établissements, un pouvoir démesuré et ont pour effet de casser dans les laboratoires l'atmosphère de complémentarité du milieu de la recherche.

De plus, je souhaite relever le niveau du doctorat et en faire un diplôme soumis à un examen professionnel, garant d'une compétence, comme formation et parcours professionnel, ce qui n'est pas toujours le cas. L'équivalence avec les autres pays ira de soi. Du parcours doctoral doit disparaître tout enseignement, le doctorant doit se consacrer à la recherche et à la formation, sans cumul d'emploi sauf cas exceptionnel. Les vacations et les postdocs doivent être envisagées, mais après la thèse, si on dissocie, comme je le propose, recherche et enseignement, comme des CDD de recherche ou d'enseignement qui permettent d'acquérir une expérience. Ces deux types de CDD permettront d'employer des jeunes docteurs étrangers ou comme vous le mentionnez pour l'INRA, pour les tâches saisonnières.

Pour que soit mieux pris en compte le doctorat dans les conventions collectives, je propose de le valoriser par rapport au diplôme d'ingénieur, dans le privé, et dans la fonction publique, de créer une classe A+ pour les titulaires d'un doctorat et de créer un parcours doctoral dans les grandes écoles de la fonction publique.

L'ANR ne doit pas se substituer aux crédits récurrents des laboratoires mais servir, comme dans le cas des projets européens, à aider une équipe pour un développement particulier ou une collaboration. L'ANR doit donc rester à son rôle d'agence de moyens, mais intégrée aux organismes et seulement en complément des subventions d'Etat.

Le but du crédit impôt recherche ne doit pas être de se substituer aux laboratoires des EPST mais de renforcer la synergie entre ces laboratoires et les entreprises pour dynamiser l'économie nationale. Je souhaite recadrer son rôle d'incitation à nos entreprises à investir dans l'innovation, voire l'invention, en créant une instance d'évaluation pilotée par les EPST de la R&D ayant des subventions publiques. En effet, de la même façon que les entreprises décident des subventions qu'elles accordent aux laboratoires publics (thèses, etc.), ce doit être aux EPST de juger de la pertinence d'une subvention publique faite à une entreprise.

Je souhaite revoir complètement la loi sur les universités, en particulier lui retirer sa mission sur l'application de l'Espace Européen de la Recherche et la monstrueuse exagération des pouvoirs locaux. Je souhaite à la place, en m'appuyant sur les pôles de compétitivité, développer une compréhension mutuelle et un partenariat confiant entre les universités avec leurs écoles doctorales, les EPST, les entreprises, les grandes écoles et les organismes de financement des entreprises innovantes. Je propose notamment, afin de lutter contre la surpublication qui favorise la dissémination précoce de la recherche effectuée dans les pôles, que le dépôt d'un brevet soit aligné sur la publication dans l'évaluation des chercheurs.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et vous remerciant de votre intérêt,

Bien Cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à la présidence de la République

Député de l'Essonne – Maire d'Yerres